



Sexisme et violences sexuelles dans l'espace public

Conférence - table ronde - apéritif

Dans le cadre de la **journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**¹, le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) et le laboratoire Intermigra de la Haute école de travail social (HETS) organisent une conférence publique suivie d'une table ronde sur les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public.

Jeudi 24 novembre 2022 à 18h30
Aula de la Haute école de travail social (HETS)

Haute école de travail social
16, rue Pré-Jérôme
1205 Genève

Programme

18h00 *Accueil*

18h30 *Mot de bienvenue* de Jean-Félix Savary, Directeur de la HETS

18h35 *Allocution d'ouverture* par Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat en charge du département des finances et des ressources humaines

18h40 *Questions urbaines et égalité : quels enjeux pour le travail social ?*
Par la professeure Milena Chimienti, HETS, coordinatrice du laboratoire Intermigra – migration, mobilité, racialisation et intersectionnalité

18h50 *Conférence : L'espace public au prisme du genre : une approche intersectionnelle*. Par la Dre Karine Duplan, maître-assistante à l'Université de Genève, Département de Géographie et Environnement & Institut des Etudes Genre

19h30 Table ronde : Comment prévenir le harcèlement sexuel dans l'espace public ? En présence de :

- Monica Bonfanti, Commandante de la police cantonale
- Sylvain Jacot-Descombes, Adjoint du commandant de police de la Ville de Lausanne
 - Christine Camp, Commandante de la police de la ville de Genève
- Zabou Elisabeth Jaquet, Chargée de projets, association We Can Dance It
- Alessandra Cencin, Cheffe de projets, association Le deuxième Observatoire
- Carolina Topini, Co-présidente de Lestime et chercheuse en études genre à l'Université de Genève

20h20 *Débat avec le public*

20h40 *Mot de la fin et perspectives* par Colette Fry, Déléguée, Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences

Modératrice : Romaine Jean, journaliste

¹ L'utilisation de l'astérisque accolée au terme "femmes" a pour but d'inclure toutes les personnes qui se retrouvent dans cette appellation.

Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) marque la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes depuis 2005 en organisant des conférences, des tables rondes ou des ateliers à destination des professionnelles, des professionnels et du grand public.

Cette année, le BPEV a collaboré avec la Haute école de travail social (HETS) pour traiter de la question du sexisme et des violences sexuelles dans l'espace public. Une conférence sur les rapports de domination dans l'espace public a été donnée par la Dre Karine Duplan, suivie d'une table ronde sur la thématique du harcèlement dans l'espace public avec des professionnelles et professionnels du terrain, animée par la journaliste Romaine Jean. Un apéritif convivial a clôturé la soirée.

* * *

Mot de bienvenue de Jean-Félix Savary, Directeur de la HETS

M. SAVARY souhaite la bienvenue au public et aux intervenant·e·s. Il officie comme directeur de la HETS et il est heureux de s'attaquer à cette problématique qui, enfin, commence à attirer l'attention qu'elle mérite dans le débat public et au sein de la HETS. La question du genre fait objet de plusieurs recherches et enseignements à la HETS, que ce soit pour mieux identifier les problématiques de genre et pour armer les professionnel·les avec des outils et compétences pour réduire et adresser ces questions le mieux possible afin d'accompagner la société dans les changements nécessaires.

M. SAVARY remercie le Labo Intermigra qui est une structure académique d'échange et de participation, où l'on cherche le débat, le dialogue et la construction de réponses communes entre les milieux de la formation, de la recherche et les milieux professionnels. Il fait part de son plaisir d'avoir des échanges interdisciplinaires. Il salue la participation du département de la sécurité. Quand les acteurs présents sur le terrain se mettent ensemble, on arrive à trouver des solutions. Quand les milieux du travail social et de la sécurité construisent ensemble, c'est là que l'on arrive à des solutions concrètes qui fonctionnent. Cette collaboration a fondé la politique de la drogue qui a été pionnière dans le pays.

Il cède la parole à Mme FONTANET.

Fin de l'intervention à 18h35

Allocution d'ouverture par Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat en charge du département des finances et des ressources humaines

Mme FONTANET salue les intervenant·e·s et participant·e·s à cette table ronde. Elle remercie la HETS pour son accueil et elle rappelle sa longue collaboration avec le BPEV notamment lors de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La médiatisation des violences faites aux femmes a mis en évidence le fait que partout, les femmes sont la cible de comportements sexistes, d'injures, d'agressions existes et de violences sexuelles. Une des manifestations de ces violences de genre est le harcèlement dans l'espace public. Elle rappelle un fait divers tragique qui s'est produit en août 2018 lorsque cinq femmes ont été violemment agressées en Vieille-Ville. Cet événement avait choqué l'opinion publique et a rappelé l'insécurité qui peut régner dans l'espace public en particulier la nuit. Cet événement rappelle aussi que l'espace public peut représenter une menace pour les femmes. La majorité des violences envers les femmes a lieu dans le cadre privé, or, le harcèlement dans la sphère publique a aussi un impact sur leur liberté. Les comportements sexistes ont des effets sur l'estime de soi, la santé psychique et physique et par des modifications de comportements. L'enquête réalisée par l'Université en 2020 et intitulée *Genève : une ville égalitaire ? Les pratiques des femmes dans les espaces publics* a mis en lumière les éléments suivants :

- Les micro-agressions verbales constituent des rappels à l'ordre symboliques qui réaffirment que les femmes ne sont pas à leur place dans l'espace public ;
- Le harcèlement sexiste dans l'espace public ne touche pas que les femmes. Il concerne aussi les personnes LGBTIQ qui sont la cible de violences de manière récurrente ;
- L'espace public continue à véhiculer des inégalités, des rapports de pouvoir. Il est hostile pour certaines personnes qui y sont exposées ;

- Pour lutter contre ces comportements inacceptables, il faut replacer ces comportements dans les contextes des violences sexistes et de rapports de pouvoir qui persistent dans la société ;
- Il faut garer à l'esprit que le harcèlement dans l'espace public concerne aussi les transports, les lieux de fête, les pratiques sportives, de formation, les lieux de travail, la sphère politique et numérique. Si les contextes changent, les rapports de pouvoir à l'œuvre sont toujours les mêmes ;
- Le constat que les discriminations s'entrecroisent et que les violences sont sexistes, racistes ou à l'encontre de personnes LGBTIQ mettent en lumière la notion d'intersectionnalité, à savoir le fait que certaines personnes sont simultanément la cible de plusieurs types de discrimination et sont donc potentiellement exposées à plus de violences.

Mme FONTANET rappelle que suite au résultat du diagnostic local de sécurité en 2020 qui montrait que 23.7 % des personnes interrogées attestent être victimes de harcèlement de rue, la police et le BPEV ont entamé une collaboration. Ils ont priorisé le fait de former les professionnel·les en contact avec le public lors de situations de harcèlement. La police cantonale bénéficie ainsi d'une formation donnée par Le deuxième Observatoire. Le canton soutient financièrement l'association We Can Dance It dans le cadre de deux projets. Le harcèlement sexuel et les autres formes de violences sexuelles dans les lieux publics constituent un vécu quotidien pour les femmes et les filles dans le monde entier. Cette réalité réduit leur liberté de déplacement. Elle porte atteinte à leur capacité de prendre part à la vie sociale, professionnelle et politique et elle limite leur accès à des services essentiels notamment des activités culturelles et récréatives. Enfin, elle affecte leur santé et leur bien-être.

Bien que les violences dans la sphère privée et sur les lieux de travail soient largement reconnues comme une violation des droits humains, le harcèlement sexuel et les violences à l'égard des femmes, filles et minorités de genre dans les espaces publics restent souvent de côté. C'est pour cette raison qu'un projet de loi a été déposé pour renforcer le cadre légal de lutte contre les discriminations et les violences liées au sexe et au genre. Des articles sont consacrés à l'aménagement de l'espace public et au harcèlement dans celui-ci. Il est essentiel de créer des espaces publics sûrs et de combattre ce phénomène afin de construire une société plus égalitaire. La violence à l'égard des femmes et des jeunes filles est une des violations des droits humains la plus répandue, persistante et dévastatrice dans le monde. Les inégalités entre les sexes empêchent les femmes et les jeunes filles d'exercer leurs droits fondamentaux et compromettent leurs perspectives. Le combat contre ces violences doit se poursuivre.

Mme FONTANET remercie l'ensemble des intervenant·e·s et participant·e·s à la table ronde et le BPEV pour les efforts déployés dans ce domaine.

Fin de l'intervention à 18h45

Romaine JEAN rappelle que le 25 novembre et la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. Des femmes et personnes issues des minorités de genre souffrent tous les jours dans l'espace public. Elle invite le public à participer à la table ronde. Elle cède la parole à la professeure Milena CHIMIENTI.

Questions urbaines et égalité : quels enjeux pour le travail social ?

Par la professeure Milena Chimienti, HETS, coordinatrice du laboratoire Intermigra – migration, mobilité, racialisation et intersectionnalité

Mme CHIMIENTI indique que ce n'est pas un hasard si cet événement sur les questions liées au sexisme et aux violences sexuelles dans l'espace public est organisé à la HETS. En effet, le travail social comprend une place privilégiée pour mener des actions de promotion de l'égalité et de prévention des violences dans l'espace public. Le caractère interdisciplinaire du travail social fait que les recherches et formation développées à la HETS portent sur diverses problématiques allant des inégalités socioéconomiques, en termes d'accès aux droits, aux inégalités de genre. La HETS forme les étudiant·e·s à des méthodes d'intervention visant la promotion de l'égalité et la prévention des inégalités. Enfin, le travail social est amené à collaborer avec différents corps de métiers dans les domaines de l'éducation, de la santé, mais aussi des agent·e·s de sécurité et la police. Ce caractère interdisciplinaire du travail social est fondamental pour apporter des réponses adaptées aux problématiques de sexisme et aux violences sexuelles dans l'espace public.

Ces violences visent principalement les femmes et les personnes LGBTIQ. Le problème est que ces violences sont le plus souvent invisibles. L'autre problème est que pour une part de la population, ces insultes ne sont pas vues comme des violences : que ce soit par les auteurs, les victimes et témoins. Enfin, le troisième problème est le sentiment d'insécurité et de non-légitimité de la part des femmes et personnes LGBTIQ d'investir l'espace public. S'en suit un phénomène d'auto-censure de la part de ces personnes. Enfin, il y a un manque de données : ces violences ne sont ni recensées ni répertoriées. Depuis 2017, un plan d'actions est mis en place par la Ville de Genève. Celui-ci montre combien l'intervention doit passer par la sensibilisation, la formation des jeunes et des professionnel·les jusqu'à des mesures plus répressives. Le plan d'actions met en lumière la nécessité de collecter des savoirs.

Mme CHIMIENTI relève l'apport de la HETS dans ce cadre. Pour répondre à la nécessité de travailler main dans la main avec les acteurs et actrices politiques, les professionnel·les de l'intervention sociale, les bénéficiaires de ces interventions, les chercheurs et chercheuses, les enseignants et enseignantes, la HETS a développé divers laboratoires thématiques : c'est le cas d'Intermigra qui existe depuis 30 ans. Depuis cette année, le labo Intermigra est coorganisé par l'Université de Genève, le Graduate Institute et la HETS. Le labo organise une rencontre annuelle avec les acteurs et actrices de terrain et les représentant·e·s politiques visant à identifier les problématiques nouvelles et récurrentes et propose des recommandations sur des thèmes liés à la migration, la mobilité et la discrimination dans une perspective intersectionnelle. Il y aura un premier livrable sur les questions d'égalité et de migration. Le labo Intermigra organise 6 séminaires par année pour les chercheurs·euses et enseignant·e·s, ce qui permet de faire des ponts entre la recherche et l'enseignement pour les étudiant·e·s, les professionnel·les du terrain et les responsables institutionnels et politiques.

Fin de présentation à 18h52

L'espace public au prisme du genre : une approche intersectionnelle. Par la Dre Karine Duplan, maître-assistante à l'Université de Genève, Département de Géographie et Environnement & Institut des Etudes Genre

Mme DUPLAN est géographe et travaille sur les questions d'inégalités dans leur dimension spatiale. Elle prend la question des inégalités à partir d'une entrée sur le genre. Elle dirige un projet de recherche sur le rapport à l'espace des minorités sexuelles et de genre à Genève financé par le Centre Maurice Chalmieu. Le genre et l'espace sont des thématiques centrales des géographies féministes. Ce sont des approches critiques qui cherchent à rendre visible et à déstabiliser les inégalités liées aux rapports sociaux de genre en lien avec l'espace. Le point de départ de ces géographies féministes se fonde sur le constat que les espaces sont genrés et que l'espace public demeure l'apanage des hommes. Le genre structure les espaces et renforce des normes. En effet, les espaces publics sont massivement genrés au masculin et certains espaces privilégient l'agrégation du genre masculin.

Ces espaces, c'est également le genre qui va les produire. Dans la vie de tous les jours, on est orienté par une signalétique : par exemple, la séparation des écoles des filles et des garçons, ou encore la division homme/femme demeure prégnante dans les vestiaires ou dans les toilettes. Par l'espace public, Mme DUPLAN désigne des espaces partagés et de rencontre où se mélangent des publics (musées, centres commerciaux, cafés, restaurants, etc.). Ces espaces sont supposément libres d'accès et d'usage et devraient conditionner un accès égal à la citoyenneté. Le genre est défini comme un système de bi-catégorisation hiérarchisé, autrement dit une division où l'une des valeurs est supérieure à l'autre. C'est un système de valeurs hiérarchisé qui vient signifier un rapport de pouvoir. Le genre affecte la façon de penser les identités et il va normer celles-ci. Par ailleurs, il faut penser le genre sous un angle intersectionnel puisque que le genre a toujours une sexualité, un âge, une classe sociale, une nationalité, une religion, etc. Le genre ne désigne donc pas les femmes et l'approche par le genre est une approche critique qui vise à déconstruire les rapports de pouvoir en présence. Le genre et l'espace public sont liés. Il s'agit de comprendre comment le genre produit des espaces et inversement, comment l'espace urbain reconduit des normes de genre et consolide des identités normatives de genre.

La ville des hommes

La ville a longtemps été représentée, dès le 19^e siècle, comme un lieu d'émancipation et de liberté y compris sexuelle. Cela va de pair avec l'essor de la société industrielle et la séparation des sphères privée et publique. Petit à petit, on pense que pour préserver les femmes des mauvaises mœurs, il faut

les assigner à la sphère privée dans leur rôle d'épouse et de mère tandis que l'homme profite de flâner dans la ville en plein essor. Cela joue sur des imaginaires qui se cristallisent dans des pratiques. La ville est pensée au masculin et l'espace urbain est conçu de façon privilégiée pour des usagers qui sont des hommes. Du point de vue de l'urbanisme, des travaux montrent que la ville est un espace produit par et pour l'homme qui va incarner une forme de masculinité hégémonique qui est celle de ceux qui pensent et régissent ces espaces. Cela se retrouve dans l'aménagement urbain et des réseaux de transports. En effet, les mobilités sont pensées avec la figure « male breadwinner » et la femme qui reste au foyer ; l'homme a une mobilité pendulaire. Pendant longtemps, les réseaux de transports urbains sont organisés selon ces modalités et les femmes qui restent à proximité de leur foyer n'ont pas d'accès aux moyens de transports qui sont inadaptés. L'espace urbain est aménagé pour les besoins de la gente masculine et autour d'activités souvent associées au masculin.

L'homme est le sujet principal des aménagements de l'espace urbain. La femme peut prendre part à cette circulation dans l'espace urbain mais elle y est pensée comme un objet. Cet espace urbain est pratiqué par la gente masculine qui occupe une position privilégiée. Les hommes sont socialisés à s'emparer avec aisance de ces espaces. Cela se manifeste également dans leur attitude et leur posture et dans leur manière d'occuper l'espace (par exemple, le « man spreading » dans les transports publics). Ces questions de socialisation ont pour conséquence que les hommes se sentent plus légitimes dans ces espaces et circulent sans se poser de questions.

La ville constitue un espace de domination symbolique qui exerce une forme de contrôle sur les personnes qui circulent et il permet à certaines personnes de se sentir plus légitimes que d'autres. L'oppression symbolique se traduit par l'érection de monuments qui reprennent une représentation phallique mais aussi par l'occupation de la sphère publique par des hommes sous forme de statue et de noms de rue. Lorsque les femmes apparaissent de l'espace public, ce n'est pas comme des sujets puissants mais plutôt sous la forme d'objets. Le corps féminin est représenté comme un objet (voir certaines campagnes publicitaires) et non pas comme un sujet pour qui l'espace public est produit. Ce sont des signes qui réitèrent à chaque instant une illégitimité pour les femmes et une plus grande légitimité des hommes dans l'espace public.

Les femmes dans l'espace public

Cet accès se fait de façon conditionnelle pour les femmes. Les rôles de *care* sont souvent endossés par les femmes. Selon l'imaginaire du 19^{ème} siècle, la femme dans l'espace public est illégitime et on le lui rappelle matériellement et symboliquement en permanence. L'espace public devient un espace d'illégitimité pour les femmes. C'est un espace qu'elles vont emprunter plus qu'elles ne l'occupent. L'espace public devient conçu comme une zone de danger pour les femmes et l'accès leur est découragé voire empêché. Dans les imaginaires et représentations, l'espace urbain est un espace de la peur et les femmes sont socialisées avec l'idée d'un danger de l'espace public. Il y a tout un discours de construction sociale de la peur qui est notamment exacerbé sur le fait de circuler la nuit. Alors que les chiffres montrent que les agressions sexuelles dans l'espace public sont moins importantes que les agressions subies dans l'espace privé. Une socialisation à la peur s'effectue depuis le plus jeune âge : par exemple, on prévient plus souvent les filles que les garçons de comment elles doivent se comporter dans l'espace public. L'espace public est construit comme un espace de tous les dangers, ce qui fait que les femmes adoptent des tactiques et des stratégies notamment vestimentaires, corporelles, etc. Le fait d'adopter des stratégies pour pouvoir négocier cet espace public contribue à naturaliser des identités genrées. Cela contribue à générer une identité genrée qui prend le dessus sur les autres identités. Les géographes féministes vont parler de « géographie de la peur » pour rendre compte de l'ensemble de ces expériences de l'espace.

Selon ces normes, pour circuler dans l'espace public en tant que femme, il faut adopter une féminité dite « acceptable ». En tant que femme, on est jugée en fonction de sa tenue. Il ne suffit pas d'être une femme mais il faut avoir une féminité « respectable », c'est-à-dire être féminine mais pas trop sinon on est labellisée vulgaire. Comment cela se joue pour les personnes qui transgressent ces normes hégémoniques ? Certaines femmes ont plus de facilité à circuler dans l'espace public. La ville est celle des hommes, mais pas pour tous les hommes non plus. Cette ville des hommes est celle des hommes qui ont le pouvoir de contrôler leur vie, de prendre des décisions. Lorsque l'on est une femme, on peut circuler dans les espaces mais cela sera plus aisé pour certaines femmes. L'expression de genre

s'articule selon un système binaire mais aussi en fonction de l'âge, de la couleur de peau, de la classe sociale, de la validité, de la religion, etc.

Les politiques publiques au défi du genre

Le harcèlement de rue émerge comme un problème public et permet de visibiliser le phénomène d'inégalités d'accès selon le genre dans l'espace public. En matière d'aménagement, on distingue deux grands types de solutions : il y a des mesures qui visent à la réalisation d'actions ciblées en faveur des femmes. Par exemple, mettre en place des voitures réservées aux femmes dans les transports en commun pour les mettre à l'abri du harcèlement ; ces actions ne sont pas des idées nouvelles. Aujourd'hui, des expériences de voitures réservées aux femmes ont lieu notamment au Brésil où les voitures le sont plutôt pour les classes laborieuses afin qu'elles puissent aller travailler et notamment nettoyer les maisons de personnes privilégiées qui n'utilisent pas les transports en commun. Un deuxième type de mesures mises en place : c'est le « gender mainstreaming » ou l'approche intégrée de l'égalité. Il s'agit de s'intéresser aux inégalités entre hommes et femmes et de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes. Ces mesures permettent d'aménager des espaces de façon à réduire le sentiment de peur et à favoriser davantage l'égalité d'accès dans les espaces publics. Ces mesures ont des points positifs mais aussi des éléments qu'il ne faut pas mettre de côté. En effet, elles ont tendance à naturaliser les rapports sociaux de sexe : on ne sort pas de l'idée que les femmes sont vulnérables et que les hommes sont hostiles. On ne sort pas non plus d'une binarité des sexes et d'une hétéronormativité. Ces mesures reconduisent donc des rapports sociaux de genre. C'est un équilibre à trouver avec des mesures en faveur de l'émancipation des femmes qui parfois vont renaturaliser des rôles de genre qu'elles sont censées combattre. D'autres actions sont menées notamment des campagnes de sensibilisation dans l'espace public qui visent à travailler sur les représentations et imaginaires à l'attention du grand public. Il s'agit aussi de sensibiliser, de former les personnes en charge de l'accueil du public mais aussi au sein du service public. D'autres types de mesures qui peuvent permettre de lutter contre les inégalités d'accès à l'espace public seraient de lutter contre la violence symbolique, autrement dit sur la manière dont les représentations vont rendre légitimes ou illégitimes certaines personnes plutôt que d'autres.

Solutions technologiques ?

Aujourd'hui, un certain nombre de choses se font au niveau technologique. La plupart des recensions d'actes sexistes dans l'espace public ont des formats différents. Des applications permettent de lancer un appel à l'aide lorsque l'on ne se sent pas en sécurité. D'autres permettent de rendre compte lorsque l'on est témoin. Enfin, certaines applications permettent de cartographier des lieux, avec le risque de stigmatiser un certain nombre de lieux. Ces applications sont récentes et beaucoup de réflexions demeurent à mener.

Conclusion : vers une approche intersectionnelle des politiques de genre

L'intégration du genre dans les politiques publiques est à réaliser sans ambiguïté. La première est de confondre les femmes et le genre, la seconde est de confondre le genre et le sexe et la dernière est de réduire l'analyse à la seule dimension du genre. L'intersectionnalité permet de décentrer le sujet « femme blanche cis hétérosexuelle de classe moyenne » comme cible privilégiée de ces actions avec la stigmatisation conséquente des classes populaires et racisées. Il s'agit donc de penser ces questions d'inclusion en lien avec les exclusions que certaines inclusions vont produire. Il faut prêter attention en permanence aux équilibres qui se jouent. Mme DUPLAN souligne l'importance de la prévention, de la sensibilisation et de l'implication des personnes concernées. Elle insiste sur le rôle de la recherche en lien avec les acteurs et actrices de terrain qui permet de rendre visible ces sujets dans la recherche et de donner des éléments d'action. Il faut penser l'espace selon un continuum. Les violences sexistes et sexuelles ne s'arrêtent pas à l'espace public ou privé. Il faut penser à intégrer dans les questions de genre les personnes LGBTIQ+. Elle rappelle enfin que l'espace public déborde de la ville.

Fin de présentation à 19h31

Romaine JEAN s'adresse à Karine DUPLAN et lui demande quel regard elle pose sur la ville de Genève et si elle identifie des éléments de bonnes pratiques.

Mme DUPLAN est arrivée à Genève il y a 3 ans et en arrivant, elle est interpellée par la grande actualité de ces questions à la fois dans les politiques publiques (aux niveaux du canton et de la ville), mais aussi dans l'actualité des collectifs et la façon dont ils travaillent avec les politiques. Elle relève l'effervescence sur ces questions. Les besoins ne seront jamais épuisés mais des portes sont ouvertes pour écouter ces besoins. À l'échelle de la ville et du canton, il y a des campagnes sur ces questions mais la difficulté est de savoir être réflexif. Elle souligne qu'il y a un travail de concert avec les collectifs.

Table ronde : Comment prévenir le harcèlement sexuel dans l'espace public ? *En présence de :*

- Monica BONFANTI, Commandante de la police cantonale
- Sylvain JACOT-DESCOMBES, Adjoint du commandant de police de la Ville de Lausanne
 - Christine CAMP, Commandante de la police de la ville de Genève
 - Zabou Elisabeth JAQUET, Chargée de projets, association We Can Dance It
 - Alessandra CENCIN, Cheffe de projets, association Le deuxième Observatoire
- Carolina TOPINI, Co-présidente de Lestime et chercheuse en études genre à l'Université de Genève

Romaine JEAN propose de commencer par définir ce qu'est le harcèlement sexiste. Elle cède la parole à Mme TOPINI.

Mme TOPINI représente l'association Lestime. Elle précise que la violence n'est pas vécue de la même manière par toutes les femmes, notamment les violences et injures que subissent les femmes LGBTQ dans l'espace public ont une spécificité. Elle relève le manque d'enquêtes spécifiques à ce sujet et le fait que le peu de recherches existantes ont montré que les femmes LGBTQ sont l'objet d'insultes et d'agressions plus violentes dans l'espace public que les femmes perçues comme hétérosexuelles. On constate aussi un entrecroisement des discriminations (misogynie, sexisme et lesbophobie). La plupart des injures et agressions interviennent surtout lorsqu'elles décident de rendre visible leurs relations et témoignent de leur affection dans l'espace public. Dans leur cas, cela les expose à plus de violence. C'est la raison pour laquelle beaucoup d'entre elles élaborent des stratégies d'évitement et décident de ne pas le faire ; c'est une sorte d'auto-censure.

Romaine JEAN demande si beaucoup de femmes transgenres et lesbiennes se rendent à Lestime et disent qu'elles ont été victimes. Elle demande quelle est l'importance de ce phénomène.

Mme TOPINI indique que 4 femmes membres de l'association ont accepté de partager leur témoignage ce soir. Elle propose de lire des extraits de ces témoignages pour montrer la multiplicité des vécus. Elle commence avec Julie (nom d'emprunt), qui est une femme lesbienne cisgenre de 48 ans. Elle raconte que lors d'un trajet en bus à Genève lors duquel elle était en présence de sa compagne, elles se sont fait insulter de « sales gouines » par un groupe de jeunes femmes. Julie et sa compagne ont été pétrifiées par les insultes et par les réactions des autres passagers du bus qui oscillaient entre l'incompréhension et la désapprobation. Mme TOPINI partage également le témoignage de Rachel (nom d'emprunt), femme lesbienne cisgenre de 60 ans, qui a une allure masculine revendiquée et assumée, ce qui fait qu'elle est immédiatement identifiée comme lesbienne dans la rue et encore plus exposée aux agressions et insultes dans l'espace public, même lorsqu'elle est seule.

Romaine JEAN s'adresse à Mme CENCIN, cheffe de projets pour l'association le deuxième Observatoire. Elle demande s'il y a une définition très précise du harcèlement sexiste ou c'est un domaine assez flou.

Mme CENCIN répond qu'elle se base sur la définition du harcèlement sexuel définie dans la Convention d'Istanbul ratifiée par la Suisse en 2018. Au cœur de cette définition, il y a la dimension non consentie, importune et non-désirée de telles manifestations par la cible ou la victime. C'est une manière de dérouter la question de l'intention des personnes autrices pour mettre en avant la notion de subjectivité.

Romaine JEAN demande à Mme CENCIN de préciser ce que fait le deuxième Observatoire.

Mme CENCIN explique que le deuxième Observatoire est un centre de compétences sur les questions de souffrances au travail et un institut romand de recherche et de formation sur les questions de genre. Il y a une fréquentation avec les institutions policières depuis 2019. L'association fonctionne étroitement avec la ville de Lausanne pour toucher l'ensemble des agents et agentes ce qui n'est pas le cas avec la police cantonale genevoise. Il y a aussi un accompagnement de la police municipale genevoise. Il y a donc des terrains auprès des primo-intervenant-e-s.

Romaine JEAN demande quelle est la différence entre une « drague lourde » et un harcèlement sexiste.

Mme CENCIN répond que la dimension non-désirée est suffisamment claire à comprendre d'après de nombreuses études, malgré certains mythes autour du fait que ce serait compliqué de comprendre l'avis d'une femme. Selon plusieurs études, le phénomène de harcèlement dans l'espace public n'est pas vraiment une recherche relationnelle d'une rencontre mais c'est une manière de réaffirmer du pouvoir, de déstabiliser, de créer un sentiment d'appartenance à un groupe, de masquer l'ennui, etc. ; ce n'est pas dans le répertoire de la volonté de rencontre.

Romaine JEAN s'adresse à Mme JAQUET de l'association We Can Dance It. Elle demande quels sont les retours des agressions sexistes dans les différents lieux nocturnes de Suisse romande et quelle est l'ampleur du phénomène.

Mme JAQUET explique que l'on retrouve les mêmes types de violences dans les espaces publics et dans les lieux nocturnes. Cela peut être exacerbé par la prise de drogues et d'alcool. Le travail de sensibilisation est important pour faire la différence entre la drague et le harcèlement. Il y a des attouchements qui sont des agressions punies pénalement, il y a des personnes qui se font suivre à l'extérieur de boîtes de nuit, des actes d'exhibitionnisme et des viols. Il y a des témoignages constants et le public commence à communiquer avec les lieux et ça contribue à améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes qui subissent des violences. Il faut faire un travail à l'interne car c'est un milieu très masculin avec une faible représentativité des femmes et des minorités de genre. Un travail important est effectué par son association pour améliorer les conditions d'accueil du public et des travailleurs et travailleuses de ces lieux.

Romaine JEAN s'adresse à Mme CAMP, commandante de la police de la ville de Genève. Elle demande des chiffres et statistiques sur l'ampleur de ce phénomène pour ceux qui pensent qu'il s'agit d'un phénomène de mode.

Mme CAMP répond que l'application Genève en poche existe depuis longtemps, et une partie sur le harcèlement de rue a été développée et mise en ligne en juin 2022. Les statistiques sont récentes et il est difficile de tirer un bilan après une seule période estivale. En cinq mois d'existence, il y a 150 signalements de comportements inadaptés (harcèlement sexuel ou sexiste) dans l'espace public. Une majorité de femmes subissent ce type de comportements indésirés ; il y a également des hommes et la communauté LGBTIQ+ est aussi représentée. C'est une démarche volontaire, il n'y a aucune obligation de signaler l'intégralité des comportements que les personnes ont subis. L'important est de pouvoir quantifier car il y a beaucoup d'infractions qui sont infra-légales et il est difficile de quantifier combien il y en a dans l'espace public.

Romaine JEAN demande comment fonctionne l'application Genève en poche.

Mme CAMP explique que c'est une application pour signaler en tant que victime, témoin ou proche de l'auteur. Il y a la possibilité de dénoncer le cas de manière anonyme ce qui permet de cartographier ces phénomènes sur le territoire de la ville de Genève. Il y a un aspect d'accompagnement de la victime. Elle remercie le deuxième Observatoire qui a formé les spécialistes à l'accueil et à l'écoute des victimes. Pour des raisons de compétences, si la personne désire aller jusqu'au dépôt de plainte, la collaboration avec la police cantonale se passe très bien.

Romaine JEAN demande si une application similaire existe à Lausanne et quelle y est l'ampleur du phénomène.

M. JACOT-DESCOMBES répond qu'une application lausannoise qui a été mise en œuvre en 2019. Il y a donc plus de recul là-dessus bien que le bilan ait été tiré début 2021 avec environ 400 signalements. Cela doit être pondéré car l'application a été mise en vigueur quand le Covid a débuté avec une structuration de l'espace public qui a été bouleversée pendant près de deux ans. Dès le semi-confinement, les chiffres ont chuté puis ils ont repris peu après. C'est une prestation mise en œuvre par l'Observatoire de la sécurité et des discriminations de Lausanne. La municipalité de Lausanne a souhaité travailler sur trois axes, notamment la formation des personnels concernés. Il souligne l'interdisciplinarité nécessaire autour de ces problématiques-là.

Mme CENCIN précise que selon le diagnostic local de sécurité, 70% des personnes interrogées témoignent avoir été victimes de harcèlement dans l'espace public sur les 12 derniers mois.

Mme BONFANTI souligne que sur la question du harcèlement sexuel dans la rue, il est effarant de constater le peu de recherches qui ont été faites dans le milieu policier. La politique criminelle commune existe depuis 2012 et se fait sur chaque 2 ans ; à cette occasion, les autorités disent à la police quels sont les points principaux sur lesquels il faut axer l'action de la police. La lutte contre le harcèlement de rue est apparue dans la politique criminelle commune en 2020. Chaque fois qu'on s'attaque à un phénomène, il faut pouvoir le quantifier. Elle a décidé d'introduire les questions suivantes dans le cadre du diagnostic local de sécurité en 2020 : est-ce que la personne interrogée a été victime et quand est-ce qu'elle a été victime. Sur les résultats, 23% des personnes interrogées sur le total ont été victimes de harcèlement de rue. Dans la catégorie la plus concernée, c'est-à-dire les femmes de 15 à 34 ans, 71% ont été victimes de harcèlement.

Romaine JEAN comprend que le profil type de la victime est une femme plutôt jeune ou appartenant aux minorités sexuelles.

Mme BONFANTI confirme qu'il y a sur-représentation de femmes. Parmi les personnes interrogées, il y a un certain pourcentage d'hommes qui se déclarent comme étant victimes. En 2016, une étude similaire a été faite à Lausanne et 72% des femmes entre 15 et 26 ans disent être victimes de harcèlement. Il est intéressant de constater que dans les études suisses, européennes et mondiales, les mêmes proportions sont similaires et très importantes.

Mme TOPINI déclare, en tant que co-responsable de l'association Lestime, que les associations LGBTQ+ et féministes ont un rôle important à jouer au niveau des politiques de prévention et un rôle d'interface entre les populations LGBTQ+, les institutions et les pouvoirs publics. Ces associations ont les compétences, l'expertise et les savoirs. Par exemple, Lestime a pour projet la création d'un focus group qui s'adresse spécifiquement aux femmes lesbiennes queer, cis et trans sur leur expérience vécue et injures dans l'espace public. À partir de ce travail-là, elles espèrent en tirer des éléments concrets à l'attention des pouvoirs publics afin d'ouvrir un dialogue.

Romaine JEAN s'adresse à Mme CENCIN. Elle demande comment se déroule la formation du deuxième Observatoire destinée à la police.

Mme CENCIN explique que c'est une manière de créer un espace réflexif sur cette thématique et d'engager les gens sur le terrain avec une prise de conscience de l'ampleur. Il s'agit aussi de préciser et définir le phénomène, de créer des espaces de co-construction et d'expertise pour voir quels sont les outils-métiers pour les agents et agentes afin de les activer sur cette thématique-là. Le deuxième Observatoire travaille auprès des aspirantes et aspirants de la police cantonale car l'association n'a pas été sollicitée pour l'ensemble du personnel ; elle travaille également avec la police de Martigny. Le deuxième Observatoire sollicite des fonds pour monter un projet sur cette thématique de l'espace public. C'est un continuum qui commence dans la cour de récréation.

Romaine JEAN demande si l'association est présente dans les écoles pour cette prise de conscience de l'importance dans l'espace public de certains codes de conduite.

Mme CENCIN répond que c'est une thématique mobilisée. Par ailleurs, c'est une thématique qui ressort beaucoup des établissements scolaires comme étant problématique car c'est un lieu où beaucoup d'apprentissages se font. Le projet du deuxième Observatoire engloberait justement les questions d'éducation à l'espace public.

Romaine JEAN s'adresse à Mme CAMP. Elle demande comment interviennent concrètement des agent·e·s qui constatent du harcèlement dans l'espace public.

Mme CAMP rappelle que le harcèlement de rue est une notion infra-pénale, c'est-à-dire que le policier n'a pas de base juridique pour aller jusqu'au bout. Néanmoins, si le comportement n'est pas désiré, il est inadapté. L'agent de la police municipale qui sent un dérangement chez la victime va intervenir et c'est grâce à cette prise de conscience acquise par la formation du deuxième Observatoire. En effet,

les policiers n'étaient pas formatés dans leur code de formation avant 2019 à se dire que c'est un mauvais comportement qui génère quelque chose de particulier. Ils ont désormais cet œil averti, ils réagissent et ils font la morale. Ils montrent que l'autorité n'est pas en accord avec ce type de comportements et qu'elle se range du côté de la victime.

Romaine JEAN relève le terme infra-pénal. Il faut rappeler que certaines violences sexistes sur l'espace public sont poursuivies pénalement notamment les injures racistes et homophobes.

Mme BONFANTI explique qu'il est nécessaire de définir le harcèlement de rue. Ce critère de harcèlement de rue contient beaucoup de choses. Il y a des comportements qui ne sont pas poursuivables pénalement, par exemple des regards appuyés, des sifflements, etc. : c'est l'infra pénal. Dans le harcèlement de rue, il y a des infractions comme des attouchements, ce qui arrive fréquemment dans les lieux comme les bus, il y a les injures, les voies de fait, etc. : ce sont des infractions à caractère pénal qui sont poursuivables si la victime souhaite déposer plainte. Aujourd'hui, peu de personnes viennent à la police pour signaler des comportements qui ne sont pas poursuivables pénalement mais les personnes viennent plus pour des personnes qui les suivent. Il y a peu de signalements qui proviennent de comportements qui ne sont pas pénaux. En revanche, la police met de l'énergie dans les infractions à caractère pénal, c'est-à-dire les attouchements, les injures, etc. La police essaie de donner plus de visibilité à cela. Aujourd'hui, la police essaie de faire le même travail qui a été fait à l'époque avec les violences domestiques : celles-ci étaient noyées dans la masse des statistiques il y a quelques années. Aujourd'hui, il y a ce problème par rapport aux violences fondées sur l'orientation sexuelle. L'OFS (Office fédéral de la statistique) n'a pas mis en place les instruments pour quantifier ce type de violences.

Romaine JEAN comprend qu'il y a une prise de conscience générale à faire autour de cette problématique pour avoir des statistiques plus précises.

Mme BONFANTI a interpellé l'OFS (Office fédéral de la statistique) il y a une année pour avoir ce degré de précision sur ces statistiques au niveau suisse. Il faut avoir une bonne vision de ce qu'il se passe au niveau suisse. Elle a demandé à l'OFS de mettre en place les éléments statistiques qui permettent de quantifier les violences fondées sur l'orientation sexuelle.

Romaine JEAN cède la parole au public.

Question du public : Est-ce que des statistiques sur les violences fondées de l'orientation sexuelle sont tenues à Genève ?

Mme BONFANTI répond qu'il est important de recenser ce type de violences et cela passe par une meilleure sensibilisation des policiers qui sont amenés à prendre les plaintes. Il y a encore aujourd'hui beaucoup d'agressions dans lesquelles on n'est pas sûr de ce qui a fondé la violence. Aujourd'hui, les données sont imparfaites par rapport à ce type de violences d'où son interpellation de l'OFS (Office fédéral de la statistique) pour leur dire qu'il est important qu'au niveau suisse, on sache le motif qui a fondé cela.

Question du public : C'est une question concernant une catégorie de personnes vulnérables qui sont les individus en situation irrégulière sur le territoire qui peuvent hésiter à s'adresser à la police en cas de violence à caractère pénal puisqu'elles risquent d'être poursuivies pour séjour illégal et dénoncées à l'OCPM avec un potentiel renvoi à la clé. La question est adressée à Mme BONFANTI. Est-ce que la police dispose dans les faits d'une marge de manœuvre quand une personne en situation irrégulière s'adresse à elle pour obtenir de l'aide ?

Mme BONFANTI répond qu'à Genève, il y a beaucoup de personnes en situation irrégulière. Il y a une mise en balance des faits depuis longtemps avec le Ministère public. Si une personne est victime de viol, elle doit venir à la police même si elle est en situation irrégulière car entre une infraction à la LEI (loi fédérale sur les étrangers et l'intégration) et une infraction de viol, la situation irrégulière est secondaire.

Question du public : Qu'est-ce qui est mis en place pour les victimes d'adresses sexistes et sexuelles quand elles viennent de la part de la police sachant que lorsque l'on va porter plainte, c'est une parole contre une autre et face à un policier, c'est plus compliqué.

Mme BONFANTI répond que c'est la question de la formation au recueil de la parole de quelqu'un : les polices romandes ont fait beaucoup de travail à ce propos. De tous temps, la police a eu un focus sur les délinquants et elle a mis trop d'accent sur la manière de les traiter. Or il y a beaucoup de choses à faire par rapport aux victimes. La formation donnée aux aspirant·e·s de police et à l'intérieur de la police leur permet d'apprendre que, lorsqu'une personne se rend à la police et est victime de quelque chose qui, dans l'esprit du policier n'est pas grave, ils doivent se mettre dans la peau de la personne qui vient et ne pas la délégitimer car c'est moins grave à leurs yeux. Un harcèlement de rue peut être autant délétère qu'une agression. C'est la question de la prise en compte des victimes qui est très importante. Beaucoup d'efforts ont été faits mais il y a beaucoup de chemin et des actions correctrices. Mme BONFANTI admet recevoir des lettres doléances à ce propos chaque année.

Romaine JEAN s'adresse à Mme JAQUET. Elle lui demande quel travail est mis en place dans les lieux nocturnes.

Mme JAQUET répond que les principaux outils sont la sensibilisation et la formation. Une formation spécifique aux lieux nocturnes a été co-construite avec le deuxième Observatoire. Il s'agit de créer des partenariats avec les lieux pour un engagement sur le long terme afin de rendre les lieux plus accueillants et safe de la direction à l'exploitation.

Romaine JEAN comprend que l'enjeu est d'apprendre à recevoir la parole de la personne qui se sent harcelée.

Mme JAQUET répond que la formation aide à mettre en place les niveaux de compétences et de connaissances au sein des lieux. Ensuite, il s'agit d'aider les lieux à mettre des choses en place pour recevoir le public de manière safe comme des protocoles pour que le personnel prenne en charge des personnes ayant subi des violences, des façons de faire adaptées selon l'aménagement du lieu, l'organisation du staff, etc. C'est un accompagnement personnalisé selon les lieux.

Romaine JEAN demande si Mme JAQUET, qui a travaillé elle-même dans les lieux nocturnes, a elle-même connu du harcèlement.

Mme JAQUET répond par l'affirmative. Elle pense que toutes les femmes ont subi au moins une fois dans leur vie un harcèlement.

Romaine JEAN s'adresse à M. JACOT-DECOMBES. Elle demande quelles sont les bonnes pratiques et politiques du canton de Vaud.

M. JACOT-DECOMBES répond que l'aspect de l'accueil des victimes et la prise en compte de leur parole est très importante. Il faut détricoter la posture professionnelle des policiers. Lors d'un harcèlement de rue, il est assez rare de pouvoir intervenir. Il y a peu de signalements mais dans l'application, on peut voir que la majeure partie des signalements sont des regards insistants et des sifflements. A Lausanne, il y a depuis quelques années une présence plus importante de policiers ; ceux-ci peuvent avoir affaire à une victime mais l'auteur, lui, n'est pas là. Il pense que l'intervention policière pour aller vers les auteurs n'est pas toujours pertinente et d'autres professionnel·les comme les travailleurs sociaux hors murs peuvent intervenir de manière plus détenue. Les professionnel·les doivent échanger sur ces situations pour travailler sur le fond et notamment sur la structuration de l'espace public, par exemple sur l'éclairage public, ou la suppression d'aménagements publics comme du mobilier urbain qui peut être un lieu de fixation pour des groupes.

Témoignage du public : Une femme déclare avoir été harcelée il y a 3 ans par un homme, dans un parking ; elle était choquée. Elle ajoute qu'il n'est pas normal que cela se passe à Genève. Elle a une amie qui s'est aussi fait harceler au bord du lac. Elle veut que la police fasse son travail afin qu'elle se sente protégée.

Question du public : Une personne s'adresse à Mme CENCIN (Le deuxième Observatoire). Elle demande quelles sont les pistes au niveau éducatif et comment on peut changer le comportement des garçons.

Mme CENCIN répond qu'il y a l'enjeu de la prise de conscience. Quand on fait raconter les stratégies d'anticipation des filles, les garçons sont assez sidérés de découvrir les réalités vécues par leurs amies. Il s'agit aussi de travailler avec les structures qui composent les espaces publics comme les maisons de quartiers, les lieux sportifs. Il faut poser une attention sur le climat qui y règne. Le mantra est le suivant : comment peut-on faire collaborer les structures actrices qui composent ce tissu public ? Elle pense qu'il y a plein de pistes d'éducation dès le plus jeune âge et aussi de la part des adultes qui posent un regard sur cette socialisation genrée de l'occupation de l'espace public. Lorsqu'elle travaille avec les professionnel·les des structures de la petite enfance afin de les équiper avec les lunettes de genre, elle constate que ces espaces-là ne sont pas occupés de la même manière dès le plus jeune âge avec des différences de légitimité à déambuler dans l'espace public.

Romaine JEAN s'adresse à Mmes JAQUET et CAMP. Elle demande s'il est arrivé que des auteurs de harcèlement prennent conscience de quelque chose de grave dont ils n'avaient pas conscience. Elle demande si les agents de proximité peuvent faire œuvre de pédagogie, d'éducation et de prise de conscience.

Mme JAQUET répond que le focus est plutôt sur les personnes qui vivent des violences. Lorsque des agents de sécurité sortent des agresseurs et prennent le temps de leur expliquer ce qu'ils ont fait de mal, cela peut avoir des conséquences positives ; certaines personnes viennent s'excuser et fréquentent le lieu de manière non agressive.

Mme CAMP explique que la problématique est que la police intervient suite à l'accompagnement de la victime ; elle a rarement l'occasion d'avoir l'auteur des faits. Elle rappelle qu'interpeller une personne s'il n'y a pas d'infraction est une approche policière illégale. Il est déjà arrivé dans certains quartiers d'avoir l'auteur et l'aspect moralisateur intervenir. Par ailleurs, la réaction de l'auteur est souvent de minimiser et de ne pas voir le mal. Les agent·e·s essaient surtout d'expliquer ce que ça a produit dans la victime afin de créer de l'empathie envers celle-ci.

Romaine JEAN s'adresse à Mme BONFANTI. Elle demande ce que lui évoque le témoignage de harcèlement qu'une femme présente dans le public a partagé.

Mme BONFANTI déclare que le sentiment de sécurité des personnes a toujours été très important. C'est pour ça que depuis 2004, elle fait des diagnostics locaux de sécurité pour voir comment évolue le sentiment de sécurité des personnes. Elle sait que peu de polices le font car beaucoup ne se basent que sur les statistiques policières. Pourtant, on peut avoir un niveau d'infractions très bas et des personnes qui ne se sentent pas en sécurité. Ce qui est délétère dans ce harcèlement de rue est que ça a une conséquence directe et très claire sur le sentiment d'insécurité des gens. Elle rappelle que 71% des femmes de 15 à 34 ans font l'objet de harcèlement de rue et cela a des conséquences sur le sentiment d'insécurité. Le témoignage lui parle car derrière le harcèlement, il y a un sentiment d'insécurité qui s'installe dans la durée.

Mme TOPINI relève que les mots-clés sont la sensibilisation, la formation et la collaboration. Elle rappelle qu'il faut solliciter les associations qui ont une expertise sur ces questions. Si la violence est une thématique complexe, il n'est pas facile de recueillir ces témoignages et de les lire ; il faut un cadre adapté pour le faire et un accompagnement. De plus, il faut trouver comment faire exister les statistiques qui n'existent pas.

Témoignage du public : Une femme déclare être mère de deux fils entre 25 et 30 ans qui sont tétanisés devant le sexe féminin et qui sont dans la fuite et l'évitement, avec les mouvements contemporains comme « Me too ». Elle estime que la place pour les jeunes hommes n'est pas simple. L'émergence de ces débats crée une tétanisation devant l'autre sexe. Cela la rend triste de voir ses fils qui ne font aucune approche et qui attendent que des filles viennent vers eux.

Question du public : Une femme - qui précise être elle-même d'origine étrangère - demande quelles sont les solutions proposées pour éviter le harcèlement et s'il a été pensé d'introduire à l'école une information à ce propos destinée aux enfants ainsi qu'aux étrangers qui arrivent en Suisse ?

Mme CENCIN souligne qu'il est très important de penser que ces questions de genre sont à mobiliser pour le bien-être de chacune et de chacun. Il n'y a rien de plus joyeux que de faire quelque chose avec quelqu'un qui en a envie. Le consentement doit aussi être exploré du côté du masculin. S'il y a des moments qui peuvent être déstabilisants, les promesses de cheminement avec ces questions-là sont fécondes pour chacune et chacun. Il y a une tendance de remettre sur d'autres cultures les problèmes que l'on n'a pas envie de voir dans sa propre culture. Elle est intervenue dans des classes de jeunes personnes migrantes et ils ont su faire preuve d'empathie, de réflexivité et de nuance sur les différences culturelles. Elle n'est pas favorable avec l'approche qui vise à catégoriser.

Fin du débat avec le public à 20h41

Mot de la fin et perspectives par Colette Fry, Déléguée, Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences

Mme FRY rappelle que les constats de différentes recherches, dont le diagnostic local de sécurité, montrent que les violences sexistes et sexuelles, aussi appelées violences sexualisées, parmi lesquelles le harcèlement dans l'espace public, concernent majoritairement les femmes, mais pas seulement. Elles concernent également les personnes LGBTQ+, ou des personnes qui ont une expression de genre qui ne correspond pas aux représentations dominantes de ce qui est considéré comme masculin ou féminin. Ces violences et agressions peuvent être augmentées et aggravées par d'autres caractéristiques personnelles et la docteure Duplan a rappelé l'importance d'une approche intersectionnelle.

Par ailleurs, le harcèlement dans l'espace public n'est pas une problématique isolée, il s'inscrit dans un continuum de violences qui est construit sur ce que Françoise Héritier définissait comme la « valence différentielle des sexes » : l'être humain pense le monde de façon binaire en opposant le masculin et le féminin, avec une hiérarchie entre les deux, par une valorisation du masculin. L'espace public a longtemps été associé au masculin, les femmes étant assignées à la sphère privée, à la domesticité. Ainsi, la présence des femmes dans l'espace public n'est pas un acquis et fait l'objet de remises en cause que l'on retrouve dans les questionnements qui entourent les agressions de femmes dans ces espaces.

Cela impose aux femmes la responsabilité d'assurer leur protection en faisant attention à leur habillement, à leur attitude, au parcours choisi, aux horaires de sortie, etc. et à un comportement considéré "irréprochable". Ces représentations persistent encore aujourd'hui, même si on ne saurait retrouver des articles de presse comme celui qui, en 2005, dans un quotidien romand, commentait un féminicide, dont le terme n'était pas encore utilisé, par le titre « Elle cherchait le danger, elle en est morte ».

Les publicités sexistes, avec ces images de corps féminins disponibles et exposés au regard masculin, voire en position de soumission, renforcent les stéréotypes de genre et les rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes en les perpétuant, et le harcèlement s'inscrit dans ces stéréotypes. Le harcèlement dans l'espace public doit aussi être mis en regard avec le harcèlement dans d'autres lieux, comme dans le milieu professionnel, les réseaux sociaux, dans le cadre des relations de couple, dans les situations de stalking.

L'apprentissage de la répartition genrée des espaces se fait dès le plus jeune âge, il suffit de penser aux préaux d'école, avec déjà une division de l'espace non égalitaire : les garçons occupant une majorité de l'espace par leurs jeux, les filles étant plutôt cantonnées dans des jeux plus discrets, voire assignées à un rôle de spectatrices. En filigrane de ce continuum de violences, allant du sexisme ordinaire aux violences sexuelles les plus graves, se trouve la thématique des inégalités entre femmes et hommes et des rapports de pouvoir, comme nous le rappellent les conventions internationales, dont la Convention d'Istanbul (Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard

des femmes et la violence domestique), et la CEDEF (Convention des nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes).

Dans ces relations inégalitaires, à l'œuvre tant dans la sphère privée que dans le harcèlement dans le monde professionnel ou dans l'espace public, se jouent « les performances de masculinité » par lesquelles les hommes se sentent autorisés à commenter l'apparence des femmes, à les interrompre quand elles parlent, à leur imposer des interactions sexualisantes, à considérer les femmes comme disponibles et consentantes. Les réponses institutionnelles doivent ainsi tenir compte de ce continuum, et travailler sur les stéréotypes liés au genre dans lequel il est enraciné.

Dans ce cadre, le BPEV en collaboration avec le DIP fait circuler des expositions dans les écoles portant notamment sur la CEDEF et la Convention d'Istanbul, permettant ainsi d'aborder les différentes formes de violences et discriminations. D'autres outils pédagogiques, comme l'école de l'égalité, permettent notamment d'aborder les questions de l'espace public, ou des tenues vestimentaires. Des collaborations ont été tissées avec la police, avec la ville de Genève, avec des communes, pour mettre en place des actions coordonnées et complémentaires, de formation et de sensibilisation.

Les conséquences de ce harcèlement

Les femmes dont la place dans l'espace public n'est pas reconnue comme légitime et les personnes dont l'apparence ou l'expression de genre ne correspondent pas aux représentations dominantes du masculin et du féminin développent des stratégies d'évitement. Ces renoncements à occuper certains espaces, à sortir après une certaine heure, renoncer à parcourir à pied certains trajets, à faire du sport ou à sortir seules, sont une charge mentale et représentent une restriction de liberté et une atteinte à leur qualité de vie.

Des conventions (CEDEF-CI) qui appellent des réponses multiples et complémentaires

Deux conventions internationales déjà mentionnées, la CEDEF et la Convention d'Istanbul, donnent un cadre aux actions de prévention et de lutte contre les discriminations et violences genrées. Les rapports à la Suisse émis par le Comité CEDEF et le rapport du GREVIO (groupe d'experts du Conseil de l'Europe chargé d'évaluer les actions réalisées par les Etats dans le cadre de la CI) comportent un ensemble de recommandations pour la lutte contre les discriminations et violences envers les femmes et les personnes LGBTIQ+ en matière de déconstruction des stéréotypes, d'actions de sensibilisation des publics, de formation de professionnel·les, par la mise en place d'un cadre d'intervention cohérent et la tenue de statistiques, notamment. Ces conventions apportent un cadre international qui donne force et légitimité aux campagnes de prévention et aux différentes actions mises en place par les Etats membres, dont, pour la Suisse, par les cantons et les villes.

Les actions du BPEV, dans le cadre du plan d'action et la LELVDG

Ces conventions rappellent qu'il est nécessaire d'intervenir à plusieurs niveaux pour instaurer la sécurité et l'égalité dans l'utilisation de l'espace public. En particulier la prévention, la formation des professionnel·les, le cadre légal et les recherches et statistiques.

Les différents plans d'action, dont celui du canton de Genève, mis en œuvre par le BPEV, dont le bilan a été présenté à la presse vendredi dernier, inscrivent leurs actions dans ces différents piliers :

- La prévention : toutes les actions de sensibilisation des publics, le public au sens large du terme et aussi des publics spécifiques : dans ces actions de sensibilisation, il est important en particulier de déconstruire les stéréotypes, en intervenant déjà dès le plus jeune âge. Il s'agit aussi de questionner "les performances de masculinité". Il s'agit aussi de sensibiliser les témoins, qui ont un rôle important à jouer, car tout le monde est concerné par ces différentes formes de harcèlement, comme victime, auteur potentiel ou comme témoin. En effet, toute personne peut être amenée à un moment ou à un autre à être confrontée à une situation de harcèlement et à ne pas savoir comment réagir. Il est important de pouvoir réagir, à chaud, sur le moment, ou "à froid", en reprenant la situation plus tard avec les personnes concernées.
- La formation des professionnel·les de première ligne : on l'a vu ce soir lors de la table ronde : les policiers et policières, le personnel des transports, les corps professionnels accompagnant

les jeunes, sont des acteurs clé de la prévention et de la prise en charge des victimes et de la sensibilisation des auteurs. Mais il s'agit aussi de former les professionnel·les de la santé, de l'enseignement, pour savoir comment détecter les situations, accompagner les victimes, rappeler les interdits ou les comportements inadéquats. La brochure *Du sexisme ordinaire aux violences sexuelles, repérer pour agir*, éditée par le BPEV en collaboration avec plusieurs associations et acteurs du réseau, s'inscrit dans ce cadre. Elle avait d'ailleurs été réalisée suite aux besoins exprimés dans le cadre d'ateliers organisés autour d'un 25 novembre.

- Le cadre légal est aussi très important : le harcèlement est couvert par différentes infractions du code pénal suisse, même s'il n'y a pas d'infraction spécifique, mais ce cadre peut être complété par des lois cantonales.

Mme FRY rappelle que Mme FONTANET a mentionné, dans son allocution d'ouverture, la loi égalité actuellement en débat devant la commission des droits humains du Grand Conseil. Cette loi comporte différents éléments en termes de sensibilisation des publics, en particulier les jeunes, de formation des professionnel·les, mais aussi en termes d'aménagements de l'espace public et de collecte de données permettant des statistiques en lien avec les violences genrées. Ce sera la première loi cantonale de l'égalité de cette envergure et qui se veut ambitieuse et quand elle entrera en vigueur, cela permettra d'avoir un cadre d'action précieux, complémentaire à celui déjà donné par les conventions internationales.

Les recherches et la collecte des données font partie des mesures préconisées afin de mieux connaître le vécu des personnes victimes de ces formes de harcèlement et de violences sur le terrain.

Pour lutter contre le sexisme et les violences sexuelles, dans l'espace public et dans tous les autres domaines de la vie, il s'agit de continuer à mettre en œuvre ces différentes mesures, aux plans communal, cantonal et national, sachant que la promotion de l'égalité et la lutte contre les violences doivent être menées de front, simultanément, les deux étant interdépendantes, et dans une approche intégrée et en collaboration avec le réseau. Les éléments apportés lors des présentations et des échanges ce soir viendront enrichir les réflexions et les futures mesures mises en œuvre.

Enfin, Mme FRY tient à remercier Luiza VASCONCELOS, chargée de projets au BPEV, qui depuis des années organise les conférences et tables rondes dans le cadre du 25 novembre, ainsi que toute l'équipe du BPEV; Romaine JEAN, pour avoir accepté de remplacer au pied levé la modératrice de la soirée; les intervenant·es de la table ronde et des conférences ; la HETS, pour l'accueil dans ses locaux et la collaboration fructueuse qui a été développée au fil des années ; l'équipe de Rinja contact, pour l'apéritif qui nous attend à la sortie.

Fin de la conférence à 20h50